



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité;

Est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la susdite municipalité;

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Barbe pour les années 2018-2019-2020 a été déposé à mon bureau, 470, Chemin de l'Église le 14 septembre 2017, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures du bureau.

QUE conformément à l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

QUE pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- ***être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé avant le 1^{er} mai 2018:***

**M.R.C. Le Haut Saint-Laurent
10, RUE KING, SUITE 400
Huntingdon, Québec
J0S 1H0**

- ***être faite au moyen du formulaire prescrit par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole;***
- ***être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la M.R.C. Le Haut St-Laurent en fonction des catégories de demandes et application à l'unité d'évaluation visée par la demande.***

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 15 ième jour de septembre deux mille dix-sept.

Chantal Girouard
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 15 septembre 2017 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour de septembre 2017

Chantal Girouard
Directrice générale/Secrétaire-trésorière